



## Le document d'objectifs (DOCOB) du site "Tourbière et lac de Lourdes"

- Un DOCOB est un document de référence, d'orientation et d'aide à la décision pour chaque site. Il fixe les mesures de gestion adéquates à mettre en œuvre pour préserver ou restaurer les espèces et les habitats naturels du site au titre de Natura 2000. La mairie de Lourdes a été la structure porteuse de l'éaboration du DOCOB. En tant qu'opérateur, elle a notamment assuré la maîtrise d'ouvrage des études menées par le cabinet BIOTOP.

- L'intérêt patrimonial écologique du site réside en une tourbière acide de type bombée (16 ha), rare dans les Pyrénées, qui abrite un cortège reliquel d'espèces rares constituant un site remarquable. Ces habitats naturels et ces espèces sont aujourd'hui faiblement représentés, contrairement à autrefois où ils étaient beaucoup plus présents. En effet, le site a connu plusieurs épisodes naturels et anthropiques ayant contribués à la régression de la tourbière tant en superficie qu'en biodiversité : arrêt de la gestion pastorale, incendies répétés, création du golf... Le site constitue donc un très fort enjeu en termes de conservation.

- Le premier bulletin d'information de novembre 2006 présentait l'état des lieux et les enjeux du site. Pour rappel, les principaux enjeux du site sont :
  - > Conserver et restaurer les milieux ouverts de la tourbière (par débroussaillage, décapage, pâturage, fauche...),
  - > Préserver l'habitat "Eaux oligotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées" (algues) des variations du niveau d'eau et des pollutions,
  - > Consérer les populations d'insectes et leurs habitats : Fadet des Laîches, Grand Capricorne et Lucane Cerf-Volant,
  - > Sensibiliser le public aux richesses et à la protection du patrimoine naturel du site.



Pour cela, de nombreuses actions ont été définies dans le DOCOB et sont mises en place progressivement par le SMDRA depuis fin 2007, avec l'embauche d'une animatrice Natura 2000, Hélène SAZATORNIK.

### La mise en œuvre des actions

Après plus de deux ans de réflexion ayant permis l'éaboration du DOCOB avec un programme d'action ambitieux, l'année 2008 marque le début de la phase opérationnelle. En effet, le SMDRA doit maintenant soutenir les communes de Lourdes et de Poueyferré pour mettre en œuvre les actions de gestion définies dans ce document. En tant que propriétaire de la majeure partie du site Natura, la mairie de Lourdes est le maître d'ouvrage principal des actions à mener.

## Les Contrats et la Charte Natura 2000

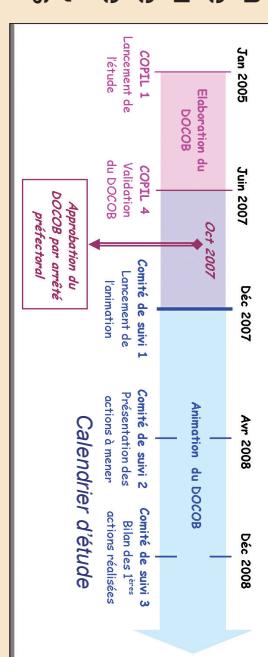


En faisant le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, la France offre la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de Contrats de gestion et de la Charte Natura 2000.

Dans les deux cas, il s'agit d'une adhésion individuelle passée entre l'Etat et le propriétaire (ou ses mandataires ou ayant droit) d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000.

**La Charte Natura 2000**, établie pour chaque site, contient des engagements de **gestion courante et durable** des terrains et espaces et renvoie à des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces. L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle ouvre droit à des avantages fiscaux (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) et permet également d'accéder à certaines aides publiques. **La charte du site sera réalisée en 2009 et sera ensuite présentée à la vingtaine de propriétaires concernés pour signature.**

**Le Contrat Natura 2000** comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le DOCOB, sur la **conservation** ou la **restauration** des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000. Ces actions peuvent donner droit à une rémunération compensatoire. Le nombre de Contrats Natura 2000 est variable d'un site à l'autre. Sur le site de Lourdes, deux contrats ont déjà été signés cet été et deux autres sont en cours d'éaboration, les signatures étant prévues pour cette fin d'année. Ces quatre contrats sont financés intégralement par l'Etat et l'Europe.



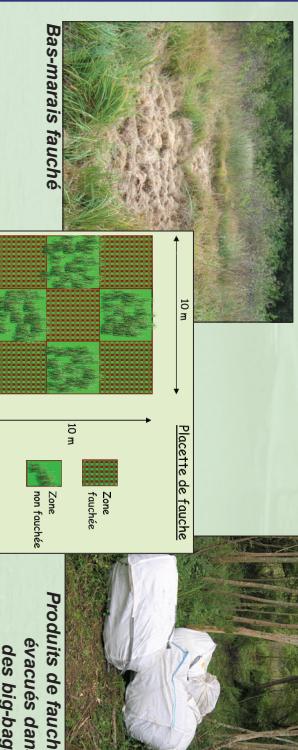
## Contrat Natura : Gestion expérimentale par fauche des habitats cladiac, marais à



La fauche rase est une opération de gestion qui consiste à sectionner, au plus près de leur base, les tiges de formations herbacées. L'objectif de cette opération est double : d'une part, rouvrir et diversifier le cortège végétal de la prairie humide acidiphile et, d'autre part, acquérir des connaissances sur l'effet de la fauche sur les trois habitats d'intérêt communautaire (cladiac, marais à schoin et prairie humide acidiphile). Le maître d'ouvrage de cette opération est la ville de Lourdes et le prestataire, l'Office National des Forêts de Tarbes. Cette année, la fauche en damier a été réalisée sur quatre placettes de 10x10 m : 2 sont situées sur le marais à

### Rôle du SMDRA

Avec l'application de la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005, les collectivités jouent dorénavant un rôle prépondérant dans la démarche Natura. Le législateur marque ainsi sa confiance en l'expérience des acteurs locaux pour la mise en œuvre de Natura 2000 sur leur territoire. Dans cette optique, les services de l'état ont confié au SMDRA, depuis fin 2007, la mission d'animation du site Natura 2000 "Tourbière et lac de Lourdes". Le choix du SMDRA en tant qu'animateur se place dans la continuité des projets déjà portés par le syndicat. En effet, le SMDRA même, depuis 1992, de nombreuses missions en rapport direct avec la gestion des milieux aquatiques : Contrat de Rivière, Action-test, assainissement non collectif (SPANC) et élaboration du DOCOB "Gave de Pau et de Cauterets" depuis 2008.



## Contrat Natura : Gestion de la tourbière et de la prairie humide acidiphile par un pâturage extensif saisonnier

De 1998 à 2007, un pâturage équin saisonnier (juin à octobre) était mis en place par l'AREMIP sur la tourbière haute dégradée. Le contrat Natura consiste à pérenniser sur cette zone un troupeau équin sur une période déterminée et limitée dans l'année et à étendre à titre expérimental ce pâturage sur la tourbière basse alcaline (période de 5 ans, 2008 à 2012). Le maître d'ouvrage ayant pris en charge cette action est l'AREMIP.

Les principaux objectifs recherchés par cette opération sont :

- Contenir l'expansion des fourrés arborés et arbustifs,
- Entretenir les dépressions tourbeuses et les stades pionniers,
- Ouvrir et maintenir ouvert le manteau de molinie, diversifier le nombre d'espèces végétales et relancer la dynamique turfogène (formation de tourbe).

Cette année, 6 chevaux ont été mis en pacage sur la tourbière d'août à octobre (3 mois). Afin de sécuriser l'accès des chevaux à leur zone de repos et de repli en cas de montée des eaux, un cheminement léger a été réalisé à partir d'écorces d'arbres. De plus, un couloir a été fauché afin d'étendre le pâturage à la partie de tourbière basse située plus au nord de la zone actuelle de pacage. Tous ces travaux ont été menés par l'AREMIP de façon manuelle car l'utilisation de gros matériaux (pelle, tracteur, épaveuse, grue à câble, pince forestière...) est exclue sur le site.



### Contrats agricoles

Parallèlement à ces contrats Natura, en 2008, deux exploitants se sont engagés dans des contrats agricoles fixant des Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET). L'ADASEA assure, en partenariat avec le SMDRA, l'animation de ces mesures afin de contractualiser un maximum de contrats. L'objectif est d'introduire ou de pérenniser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. A ce jour, les mesures prises sur le site sont la réduction et l'arrêt de la fertilisation des prairies et la limitation des apports d'herbicides sur les cultures situées à proximité du lac. Pour cela, les agriculteurs reçoivent une aide (Etat et Europe) proportionnelle à l'effort de gestion entrepris.